



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS Juillet 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
articles L2121-24, L2122-29, R.2121-10

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019

2019-E-01	Portage de repas à domicile	page 2
2019-E-02	Marché d'éclairage public	page 3
2019-E-03	Avenant marché facade de l'église de La Bâtie	page 4
2019-E-04	Achat maison Fouilleux	page 5
2019-E-05	Achat maison Monier	page 6
2019-E-06	Subvention commune au CCAS bénéfice foire de printemps	page 7
2019-E-07	Sortie d'actif du patrimoine mise au rebut	page 8
2019-E-08	Demande de subventions et de fonds de concours	page 9
2019-E-09	Travaux facade et autel vitraux église Fitolieu	page 10
2019-E-09bis	Rénovation de l'église de Fitolieu	page 11
2019-E-10	Creation de postes	page 12
2019-E-11	Nouveau règlement du cimetière	page 13
2019-E-12	Vidéoprotection	page 14
2019-E-13	Convention ENEDIS pour études d'urbanisme	page 15
2019-E-14	Avenant pour la transmission des marchés au contrôle de légalité	page 16



Mairie déléguée FITILIEU
Tél. 04 76 32 07 20

accueil.fitolieu@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie LES ABRETS EN DAUPHINÉ
1 place Éloi Cuchet
38490 Les Abrets en Dauphiné

Tél. 04 76 32 04 80
accueil.abrets@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie déléguée LA BATIE DIVISIN
Tél. 04 76 32 07 35

accueil.lbd@les-abrets-en-dauphine.fr

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-01

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Portage de repas à domicile

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

L'association Filitieu Services qui assurait le portage des repas à domicile depuis plusieurs années sur le territoire de la commune historique de Filitieu, a cessé son activité le 30 juin.

A compter du 1er juillet 2019, la livraison des repas pour les bénéficiaires des prestations de l'association sera effectuée par un agent de la commune des Abrets en Dauphiné du lundi au vendredi y compris pendant le mois d'août. Ce service sera accessible à l'ensemble de la population. En parallèle, le système mis en place par la commune historique des Abrets, via le CCAS, perdure.

Le tarif appliqué jusqu'alors par l'association Filitieu Services était de 6,10 euros.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la reprise de l'activité de livraison de repas de Filitieu Services par les services municipaux à compter du 1er juillet 2019,
- **MAINTIENT** le tarif appliqué par l'association à 6,10 euros
- **OFFRE** ce service à l'ensemble des personnes âgées de la commune souhaitant en bénéficier.
- **CONFIRME** le fonctionnement du service de portage de repas à domicile mis en place par le CCAS de la commune historique des Abrets.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature numérique
de François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:30:00 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-02

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Marché d'éclairage public

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOUD, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelynne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Une incohérence étant apparue entre le choix du conseil municipal d'attribuer le marché de la pose des appareillage d'éclairage public à l'entreprise SPIE et l'acte d'engagement remis par l'entreprise après la phase de négociation, une nouvelle décision s'impose. Le rapport présenté par Monsieur le Maire faisait apparaître l'entreprise SPIE comme la mieux disante pour le lot 2 avec une offre à 41390€ alors qu'après la phase de négociation, l'entreprise avait remis une nouvelle offre à 49 650€, la reclassant ainsi en 3ème position.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de la situation et de retenir l'entreprise la mieux classée au vu des nouveaux éléments.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de l'erreur dans la note de synthèse sur les éléments de la consultation
- **PREND ACTE** de l'offre de l'entreprise SPIE après la phase de négociation relevant son offre de 41390€ à 49680€HT pour le lot 2, pose de l'éclairage public,
- **DECIDE** de retenir l'entreprise EIFFAGE ENERGIE au prix de **48 494,60 €HT**, mieux disante après la phase de négociation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché relative au lot 2 Pose de l'éclairage public, avec l'entreprise .
- **CONFIRME** les éléments de la délibération 2019-D-03 du 27 mai dernier, relatifs au lot 1.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:11:56 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 1^{er} juillet 2019

Délibération N°: 2019-E-03

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Avenant Marché
façade de l'église de la Bâtie

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant qu'il conviendrait de valider pour faire face aux travaux imprévus sur le fronton de l'église et la solidité du pignon supportant la charpente.

Il propose de valider l'avenant de 59 074,93 € HT sur un marché initial avec les premiers avenants 1 et 2 à 282 443,03 € HT portant ainsi le marché à 341 517,96 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **ACCEPTE** l'avenant 3 de l'entreprise Girard pour les travaux de rénovation de la façade de l'église de la Bâtie pour un montant de 59 074,93 € HT sur un marché initial avec les premiers avenants 1 et 2 à 282 443,03 € HT portant ainsi le marché à 341 517,96 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du présent avenant et à réaliser les travaux correspondants.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:11:10 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 1^{er} juillet 2019

Délibération N°: 2019-E-04

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Achat maison Fouilleux

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter la maison située derrière l'actuelle MJC, permettant ainsi de disposer du foncier nécessaire au lancement de la réflexion opérationnelle pour la réalisation de la nouvelle école.

La proposition d'achat acceptée sur le principe par les héritiers est de 120 000€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Bernard GLANTZLEN Paul SICAUD, et Maryvonne JULLIEN qui votent contre et Marie Noëlle GADOU qui s'abstient.

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'acheter la maison située derrière la MJC, parcelle AM 93,
- **ACCEPTE** le prix d'achat proposé par Monsieur le Maire à 120 000€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet achat,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:10:27 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 1^{er} juillet 2019

Délibération N°: 2019-E-05

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Achat maison Monier

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter la maison située au carrefour de la rue du Macle et de la route de la Buatière, permettant ainsi d'améliorer la sécurité du carrefour et d'élargir la voie d'accès aux écoles.

La proposition d'achat acceptée sur le principe par le propriétaire est de 207 000€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'acheter la parcelle 165AC82
- **ACCEPTE** le prix d'achat proposé par Monsieur le Maire à 207 000€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet achat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:09:30 +02'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-06

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Subvention commune au ccas
bénéfice foire de printemps

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation de la foire de printemps avait pour objectif de générer des recettes nouvelles au profit du CCAS qui doit mettre en œuvre de nouveaux services pour la population.

L'édition 2019 a généré 1435,80€ de dépenses pour publicité, affiches, programmes et pot d'inauguration de la foire et 3255€ de recettes de vente d'espaces publicitaires et de stands aux exposants.

Il est proposé de reverser le bénéfice de l'opération (1819,20€) au profit du CCAS.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **VALIDE** le bilan de l'opération foire de printemps pour 2019
- **ACTE** le bénéfice de la foire à 1819,20€
- **VERSE** au profit du CCAS de la commune des Abrets en Dauphiné une subvention complémentaire de 1819,20€.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:08:23 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 1^{er} juillet 2019

Délibération N°: 2019-E-07

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Sortie d'actif du patrimoine
mis au rebut

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Suite à la création de la commune nouvelle, le patrimoine des trois communes historiques a été regroupé. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le suivi du patrimoine de la commune n'a jamais fait l'objet d'apurement et d'ajustement en fonction de l'inventaire réel des immobilisations. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-dessous, réformés, perdus ou détruits, ce qui permet ainsi l'ajustement du patrimoine de la commune nouvelle à l'inventaire réel.

Le Maire présente une liste des biens à retirer de l'inventaire et la soumet au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le retrait de l'actif de la commune des biens susmentionnés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature numérique
de François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:07:45 +02'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

57	57	34
----	----	----

Délibération N°: 2019-E-08

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Demandes de subventions et
fonds de concours

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Suite à la délibération des VDD n°858-2019-155 du 23 mai 2019, la communauté de communes a instauré un fonds de concours pour l'année 2019. Le montant de l'attribution de la commune s'élève à 2 212 €. Il est proposé de solliciter les VDD pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la livraison des repas à la cantine historique de la Bâtie-Divisin et le portage des repas aux anciens. Le coût du véhicule électrique s'élève à 11 524,23 € HT

Le plan de financement prévisionnel du véhicule est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
DETR 2019	0,00 €	
Conseil Départemental de l'Isère	0,00 €	
Communauté de Communes des VDD	2 212,00 €	
Autres financements publics	0	
Total des subventions publiques	2 212,00 €	
Auto financement communal	9 312,23 €	
TOTAL	11 524,23 €	

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** le fonds de concours auprès des VDD d'un montant de 2 212 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



Signature numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09 17:00:01
+02'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

57

57

34

Délibération N°: 2019-E-09

Date de la convocation :
21 juin 2019

Date d'affichage :
5 juillet 2019

Objet de la délibération :
Travaux Façade et Autel
vitraux Eglise de Fitilieu

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFLEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de travaux de réparation de la façade de l'église de Fitilieu ainsi que de reprise des fondations de l'Autel qui s'élèvent respectivement à 17 138€ HT et 19 820€ HT.

Au vu du rapport de l'architecte du patrimoine et de l'avis du département après la visite sur site, Monsieur le Maire propose de lancer les travaux immédiatement et sollicite le département de l'Isère pour l'obtention d'une subvention au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine (1^{er} dossier). Un deuxième dossier sera déposé pour la rénovation des vitraux de l'église qui s'élève à 30844,72 HT.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de lancer les travaux de réparation de la façade de l'église de Fitilieu et de l'Autel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un premier dossier de subvention auprès du département de l'Isère pour la première tranche de travaux énumérés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un deuxième dossier auprès du département de l'Isère pour la seconde tranche des travaux (rénovation des vitraux)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et devis nécessaires à la réalisation de ce chantier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:02:10 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-09 Bis

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Rénovation de l'église de Fitilieu

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOUD, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Une demande de subvention est à formuler auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de l'église de Fitilieu. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de travaux de réparation de la façade de l'église, ainsi que les reprises des fondations de l'Autel pour un montant total de 36958 HT. Cette rénovation fera l'objet d'une première tranche de travaux au titre de l'exercice 2019, qui seront suivis par une seconde tranche prévue en 2020 pour la rénovation des vitraux.

Le montant total de ces travaux s'élève à 67802,72HT.

Monsieur le Maire sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la région Auvergne Rhône Alpes.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

• **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de lancer les travaux de réparation de la façade de l'église de Fitilieu et de l'Autel (première tranche)

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier global de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

• **SOLLICITE** la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et devis nécessaires à la réalisation de ce chantier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



Signature numérique
de François BOUCLY
Date : 2019.07.09
15:04:38 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-10

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Création de postes

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFLEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire propose de créer différents postes afin de titulariser quatre agents dont la situation statutaire évolue, ainsi qu'un agent qui bénéficie d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté :

1 poste d'adjoint technique à 31h30 pour un agent contractuel à 27h00 titulariser dans les écoles,

1 poste d'adjoint technique à temps complet pour un agent contractuel à titulariser à la cuisine,

1 poste d'atsem principale de 1ère classe à 31h30 et suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe suite à la réussite du concours d'atsem

1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour un agent contractuel depuis septembre 2017 à temps complet

1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en remplacement d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de créer les postes pour titulariser les agents sous contrat qui donnent satisfaction.

- **CREE :**

- 1 poste d'adjoint technique à 31h30

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

- 1 poste d'atsem principale de 1ère classe à 31h30

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

- **SUPPRIME :**

- le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

- le poste d'adjoint administratif

- **CONFIRME** que ces créations de postes entraînent une augmentation de 5h30 cumulé par semaine

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



Signature numérique
de François BOUCLY
Date : 2019.07.09
14:47:22 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-11

Date de la convocation :
21 juin 2019Date d'affichage :
5 juillet 2019Objet de la délibération :
Nouveau règlement du cimetièreSéance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOUD, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de nouveau règlement des cimetières municipaux. Il précise que ce travail a été fait en collaboration entre Marie Guillot-Jérôme en charge des cimetières et les différents adjoints concernés.

Il propose d'acter ce règlement et de le faire entrer en application dès la mise en place des gâches électriques.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **ADOpte** le projet de règlement des cimetières municipaux présenté au conseil
- **DIT** que son entrée en application sera effective au 1er septembre prochain.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
14:45:38 +02'00'

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-12

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Vidéoprotection

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOUD, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire propose de lancer une première tranche de travaux de vidéoprotection par l'installation de caméra lecture par axe et d'une caméra d'ambiance pour vision globale de la circulation sur un mat au rond-point de la croisée, afin de lire les plaques minéralogiques.

Monsieur le Maire présente les offres des entreprises consultées :

ENGIE INEO : 18 257,01€HT

VIATECH : 19 251,20€HT

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Véronique DUPRÉ et Franck LANCIA qui s'abstiennent.

- **APPROUVE** le lancement du programme de vidéoprotection
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise VIATECH pour un montant de 19 251,20 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux et à réaliser toutes les formalités préalables à l'installation de ce type de matériels.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



Signature

numérique de

François BOUCLY

Date : 2019.07.09

14:44:28 +02'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	34

Délibération N°: 2019-E-13

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Convention ENEDIS
pour études d'urbanisme

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOU, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par ENEDIS pour l'étude des secteurs à urbaniser dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal.

Il propose au conseil municipal de signer cette convention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
14:43:36 +02'00'

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

SLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

57

57

34

Délibération N°: 2019-E-14

Date de la convocation :

21 juin 2019

Date d'affichage :

5 juillet 2019

Objet de la délibération :

Avenant pour la transmission des
marchés au contrôle de légalité

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le premier juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOUD, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, François BAUDOT

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la préfecture afin de transmettre les marchés publics au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur la Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transmission des actes à la préfecture pour les marchés publics

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



Signature
numérique de
François BOUCLY
Date : 2019.07.09
14:42:30 +02'00'